

Vontobel Fund

(société d'investissement à capital variable)

49, avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B38170

et

Vontobel Fund II

(société d'investissement à capital variable)

49, avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B131432

(ensemble, les « Fonds »)

Luxembourg, 18 août 2025

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
DES COMPARTIMENTS**

Vontobel Fund – Active Beta Opportunities Plus (le « Compartiment absorbé »)

et

Vontobel Fund II – Active Beta Opportunities (le « Compartiment absorbant »)

Madame, Monsieur,

Les Conseils d'administration des Fonds (les « Conseils d'administration ») avisent les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant qu'il a été décidé de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant (la « Fusion »).

La Fusion prendra effet le 25 septembre 2025 (la « Date d'effet »). Les valeurs nettes d'inventaire applicables au 25 septembre 2025 et le rapport d'échange, utilisés pour l'échange des parts du Compartiment absorbé contre celles du Compartiment absorbant, seront calculés le 26 septembre 2025.

Le but du présent avis est de vous informer des motifs de la Fusion et de ses implications pour vous, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Les termes définis dans le tableau ci-dessous ont la signification qui leur est attribuée dans les Prospectus de Vente respectifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

1. MOTIFS DE LA FUSION

La Fusion aura lieu dans le contexte de la restructuration de la gamme de produits gérée par Vontobel Asset Management S.A. (la « Société de gestion »). Il est jugé approprié de transférer les actifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant avec une politique de placement similaire. La Fusion présente également l'avantage d'accroître la taille du fonds et donc d'attirer des investisseurs sur le long terme.

2. IMPLICATIONS DE LA FUSION POUR LES INVESTISSEURS

Les implications de la Fusion pour les Investisseurs sont les suivantes :

- La Fusion n'entraînera aucun changement au niveau du Gestionnaire d'investissement, de la société de gestion, du dépositaire, de l'administrateur, de l'agent de transfert, du teneur de registre, de l'agent domiciliataire ou de l'auditeur pour le Compartiment absorbé.

- Les Investisseurs détenant des Parts distributives du Compartiment absorbé auront droit à des distributions tel que prévu dans le Prospectus de Vente du Compartiment absorbé. Les distributions enregistrées seront versées avant la Date d'effet. Après la Date d'effet, les Parts distributives seront soumises aux dates de distribution de Vontobel Fund II. Pour plus d'informations, veuillez consulter le calendrier des Dates de Distribution disponible ici :

<https://am.vontobel.com/en/view/LU2033388138/vontobel-fund-ii-active-beta-opportunities#documents>

Vous trouverez ci-dessous une comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, mettant notamment en exergue les différences entre les deux compartiments:

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Monnaie de référence	EUR	EUR
Caractéristiques environnementales et/ou sociales	Les Informations précontractuelles relatives aux produits financiers tels qu'ils sont visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier paragraphe du Règlement (UE) 2020/852 (les Informations précontractuelles) du Compartiment absorbé et les Informations précontractuelles du Compartiment absorbant comportent les principales similarités et différences suivantes : <u>Similarités</u> Tant le Compartiment absorbé que le Compartiment absorbant : • relèvent de l'Article 8 du règlement SFDR ; • s'engagent à investir au moins 15 % de leur actif net dans des investissements durables ; • excluent les émetteurs qui ne respectent pas le « niveau 2 » de l' Exclusion Framework de Vontobel, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : https://am.vontobel.com/fr/esg-investing#esg-library. Des informations plus détaillées sont disponibles dans les Informations précontractuelles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, qu'il convient de lire soigneusement.	
Objectif d'investissement	Le Compartiment vise à obtenir une appréciation absolue du capital uniforme indépendamment de l'évolution attendue du marché ou des classes d'actifs concernées en investissant à l'échelle mondiale	Le compartiment vise à obtenir une appréciation constante du capital absolu.
Politique d'investissement	Pour accomplir cet objectif d'investissement, le Compartiment cherchera à obtenir une diversification optimale entre les divers placements et classes d'actifs par l'utilisation de stratégies reposant sur des méthodes et modèles quantitatifs ainsi que sur l'intelligence artificielle. Les stratégies offrent un niveau élevé de dynamique d'allocation et de volatilité. Le Compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement visant à gérer activement l'exposition au risque de marché (dénommé « risque bêta »). Les primes de risque représentent la compensation à long terme pour l'investisseur sur la base de l'hypothèse du risque bêta dans différentes classes d'actifs. La	Tout en respectant le principe de la diversification des risques, le Compartiment s'exposera aux marchés d'actions, aux marchés obligataires, aux marchés monétaires, aux marchés des changes, aux marchés des matières premières, ainsi qu'à la volatilité. L'exposition aux marchés et aux classes d'actifs ci-dessus peut être obtenue soit directement, notamment en achetant des actions ou des instruments assimilés à des actions (comme des certificats de participation, des certificats de dépôt tels que des American Depositary Receipts (ADR), des Global Depositary Receipts

	réalisation effective des primes de risque fluctue à court terme. À l'aide d'une exposition active au risque bêta, le Compartiment vise à tirer profit des opportunités liées à la variabilité des primes de risque au fil du temps. La large diversification dans plusieurs primes de risque identifiées et la capacité de se positionner pour une hausse ou une baisse des prix des actifs ont pour but d'apporter une contribution positive dans les marchés haussiers et baissiers au gré des cycles économiques. Tout en respectant le principe de la diversification des risques, le Compartiment s'exposera notamment aux marchés d'actions, à la classe d'actifs à revenu fixe, aux marchés monétaires, aux devises, à la volatilité ainsi qu'aux actifs alternatifs. Le Compartiment est autorisé à avoir une exposition longue et courte à une classe d'actifs et peut également n'avoir à tout moment aucune exposition à l'une ou l'autre des classes d'actifs citées dans la phrase précédente. L'exposition aux marchés d'actions, aux classes d'actifs obligataires et aux marchés monétaires peut être obtenue soit directement via l'acquisition d'actions et de titres assimilés, y compris les actions immobilières et les sociétés d'investissement immobilier à capital fixe, les certificats de participation, les certificats de dépôt tels que les American Depositary Receipts (ADR), les Global Depositary Receipts (GDR) et les European Depositary Receipts (EDR), de bons et d'obligations et d'instruments du marché monétaire, soit indirectement par le biais d'instruments dérivés et d'autres fonds de placement. L'exposition aux titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires (appelés ABS / MBS) ne peuvent dépasser 20 % des actifs nets du Compartiment. L'exposition aux classes d'actifs alternatifs, en particulier aux matières premières, ne peut être obtenue qu'indirectement au travers de fonds de placement éligibles (OPCVM et/ou autres OPC), de produits structurés éligibles, en particulier des certificats, ainsi que des instruments dérivés dont les sous-jacents sont des indices éligibles et/ou des paniers d'indices de matières premières éligibles ou des produits structurés éligibles. Les devises et la volatilité ne peuvent être négociées que par le biais de produits dérivés. Le Compartiment peut également investir	(GDR) et des European Depositary Receipts (EDR), y compris des actions immobilières et des valeurs mobilières transférables émises par des entreprises ayant statut de sociétés civiles de placement immobilier fermées, cotées sur un marché réglementé ou sur l'un des marchés répertoriés à la section 9 « Restrictions d'investissement et d'emprunt » de la Partie générale, des obligations, des effets ou des titres à taux fixe ou flottant et des instruments du marché monétaire, ou indirectement par le biais d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré, par le biais d'autres organismes de placement collectif, y compris des fonds négociés en bourse. L'exposition aux matières premières peut s'effectuer uniquement par voie indirecte, par le biais de fonds de placement appropriés et de dérivés dont les sous-jacents sont des indices ou des produits structurés admissibles. L'exposition du Compartiment aux marchés d'actions, aux marchés obligataires et aux marchés des matières premières doit représenter au moins 51 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement qui vise à gérer activement l'exposition au risque de marché (dit « risque bêta ») des classes d'actifs actions, obligations, matières premières, monnaies et volatilité au fil du temps. Les primes de risque représentent la compensation à long terme de l'investisseur résultant de l'hypothèse d'un risque bêta dans différentes classes d'actifs. La réalisation effective des primes de risque fluctue à court terme. En utilisant la gestion active de l'exposition au risque bêta, le Compartiment cherche à profiter des opportunités liées à la variabilité des primes de risque au fil du temps. La large diversification sur plusieurs primes de risque identifiées et la capacité à se positionner pour des hausses ainsi que des baisses du prix des actifs ont pour but de participer aux hausses des marchés et de limiter les pertes sur les marchés en baisse au cours des cycles. À partir d'un portefeuille obligataire comme
--	---	---

	jusqu'à 20 % de son actif net dans des dépôts à vue. Dans des conditions de marché défavorables, le Compartiment sera autorisé à détenir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en instruments du marché monétaire, dépôts bancaires et dépôts bancaires à vue. L'exposition réalisée par le biais d'OPCVM admissibles et/ou d'autres OPC ne doit pas dépasser 10 % des actifs du Compartiment. Les OPCVM et/ou autres OPC éligibles peuvent inclure des organismes de placement collectif gérés par une société appartenant au groupe Vontobel. Les produits structurés éligibles doivent avoir le statut de valeur mobilière en vertu de l'Article 41 (1) de la Loi de 2010. Ces produits seront négociés sur un Marché réglementé ou un marché reconnu, réglementé, ouvert au public et qui opère en bonne et due forme, ou seront admis à la cote officielle d'une bourse d'un état non membre et n'intégreront aucun produit dérivé. Les instruments financiers dérivés peuvent être négociés en bourse ou de gré à gré (en particulier, les dérivés de crédit tels que les swaps de défaut de crédit). Les dérivés peuvent également être utilisés aux fins de couverture. Les dérivés comprennent, mais sans s'y limiter, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les options, les bons de souscription, les swaps, y compris les swaps de défaut de crédit, les swaps de taux d'intérêt et les swaps de rendement total.	investissement de base, l'utilisation de dérivés constitue une exposition dynamique aux primes de risque des classes d'actif mentionnées, dans le but d'atteindre un rendement positif. Le Compartiment est autorisé à avoir une exposition longue et courte à une classe d'actifs, et à n'avoir à tout moment aucune exposition à l'une ou l'autre des classes d'actifs mentionnées ci-avant. L'exposition aux matières premières s'effectuera en utilisant (i) un ou plusieurs swaps sur des indices de matières premières admissibles, et/ou des paniers d'indices de matières premières admissibles, ou des produits structurés et/ou (ii) des OPCVM et/ou autres OPC admissibles. La gestion des risques a pour but de limiter une contribution négative possible d'investissements individuels. Les stratégies de volatilité et de monnaies font uniquement l'objet d'un négoce par le biais d'instruments dérivés. La pondération et la prise en compte des critères de politique d'investissement peuvent varier et aboutir à une non-prise en compte totale ou une nette surévaluation d'un ou de plusieurs critères. Les critères ne sont ni définitifs ni complets, si bien que d'autres, qui ne sont pas mentionnés ici, peuvent être utilisés, en particulier pour tenir compte d'évolutions futures. Le Compartiment peut détenir des dépôts bancaires aux fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut en outre détenir jusqu'à 20 % de ses actifs nets en dépôts bancaires à vue. Jusqu'à 10 % des actifs nets du Compartiment peuvent être investis dans des OPCVM et/ou autres OPC admissibles. Le Compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés éligibles dans le cadre de sa stratégie d'investissement et pour générer des revenus supplémentaires, c'est-à-dire à des fins spéculatives. Ces instruments dérivés comprennent notamment les options, les warrants, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, ainsi que leurs combinaisons.
--	---	--

		Les instruments dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.				
Frais	Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à la gestion des placements et aux services de distribution, redevables à la fin de chaque mois.			Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à la gestion des placements et aux services de distribution, redevables à la fin de chaque mois.		
	Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max. p.a.	Frais de gestion effectifs p.a.	Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max. p.a.	Frais de gestion effectifs p.a.
	A EUR	1,10 %	1,00 %	A EUR	1,00 %	1,00 %
	B EUR	1,10 %	1,00 %	B EUR	1,00 %	1,00 %
	C EUR	1,60 %	1,50 %	C EUR	1,60 %	1,50 %
	H (Hedged) CHF	1,10 %	1,00 %	H (Hedged) CHF	1,00 %	1,00 %
	H (hedged) USD	1,10 %	1,00 %	H (Hedged) USD	1,00 %	1,00 %
	HI (hedged) CHF	0,55 %	0,50 %	HI (hedged) CHF	0,50 %	0,50 %
	HI (hedged) GBP	0,55 %	0,50 %	HI (hedged) GBP	0,55 %	0,50 %
	HI (hedged) USD	0,55 %	0,50 %	HI (hedged) USD	0,50 %	0,50 %
	HN (hedged) CHF	0,825 %	0,50 %	HN (hedged) CHF	0,50 %	0,50 %
	HR (hedged) CHF	1,10 %	0,25 %	HR (hedged) CHF	0,50 %	0,25 %
	I EUR	0,55 %	0,50 %	I EUR	0,50 %	0,50 %
	N EUR	0,825 %	0,50 %	N EUR	0,50 %	0,50 %
	R EUR	1,10 %	0,25 %	R EUR	0,60 %	0,25 %
	En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire : ➔ Taux maximum : 1,0494 % par an D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbé, comme indiqué à la section 20.4 « Autres charges et coûts » de la Partie générale du prospectus du Fonds. Par ailleurs, des commissions peuvent s'appliquer lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts. Commission d'émission : 5,0 % au maximum Commission de rachat : 0,3 % au maximum Commission de conversion : 1,0 % au maximum			En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire : ➔ Taux maximum : 1,0494 % par an D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbant, comme indiqué à la section 20.4 « Autres charges et coûts » de la Partie générale du prospectus du Fonds. Par ailleurs, des commissions peuvent s'appliquer lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts. Commission d'émission : 5,0 % au maximum Commission de rachat : 0,3 % au maximum Commission de conversion : 1,0 % au maximum		

	Aucun montant minimum de souscription initiale ou de détention n'est appliqué.		Aucun montant minimum de souscription initiale ou de détention n'est appliqué.																																																							
Commission de performance	Sans objet.																																																									
Frais courants	<table><tr><th>Catégorie de parts et devise associée</th><th>Derniers coûts récurrents (annuels)</th></tr><tr><td>A EUR</td><td>1,22 %</td></tr><tr><td>B EUR</td><td>1,22 %</td></tr><tr><td>C EUR</td><td>1,72 %</td></tr><tr><td>H (Hedged) CHF</td><td>1,25 %</td></tr><tr><td>H (hedged) USD</td><td>1,25 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) CHF</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) GBP</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) USD</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HN (hedged) CHF</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>HR (hedged) CHF</td><td>0,50 %</td></tr><tr><td>I EUR</td><td>0,68 %</td></tr><tr><td>N EUR</td><td>0,72 %</td></tr><tr><td>R EUR</td><td>0,47 %</td></tr></table>	Catégorie de parts et devise associée	Derniers coûts récurrents (annuels)	A EUR	1,22 %	B EUR	1,22 %	C EUR	1,72 %	H (Hedged) CHF	1,25 %	H (hedged) USD	1,25 %	HI (hedged) CHF	0,71 %	HI (hedged) GBP	0,71 %	HI (hedged) USD	0,71 %	HN (hedged) CHF	0,75 %	HR (hedged) CHF	0,50 %	I EUR	0,68 %	N EUR	0,72 %	R EUR	0,47 %	<table><tr><th>Catégorie de parts et Devise associée*</th><th>Derniers coûts récurrents (annuels)</th></tr><tr><td>A EUR</td><td>1,22 %</td></tr><tr><td>B EUR</td><td>1,22 %</td></tr><tr><td>C EUR</td><td>1,72 %</td></tr><tr><td>H (Hedged) CHF</td><td>1,25 %</td></tr><tr><td>H (hedged) USD</td><td>1,25 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) CHF</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) GBP</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HI (hedged) USD</td><td>0,71 %</td></tr><tr><td>HN (hedged) CHF</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>HR (hedged) CHF</td><td>0,50 %</td></tr><tr><td>I EUR</td><td>0,68 %</td></tr><tr><td>N EUR</td><td>0,72 %</td></tr><tr><td>R EUR</td><td>0,47 %</td></tr></table>	Catégorie de parts et Devise associée*	Derniers coûts récurrents (annuels)	A EUR	1,22 %	B EUR	1,22 %	C EUR	1,72 %	H (Hedged) CHF	1,25 %	H (hedged) USD	1,25 %	HI (hedged) CHF	0,71 %	HI (hedged) GBP	0,71 %	HI (hedged) USD	0,71 %	HN (hedged) CHF	0,75 %	HR (hedged) CHF	0,50 %	I EUR	0,68 %	N EUR	0,72 %	R EUR	0,47 %
Catégorie de parts et devise associée	Derniers coûts récurrents (annuels)																																																									
A EUR	1,22 %																																																									
B EUR	1,22 %																																																									
C EUR	1,72 %																																																									
H (Hedged) CHF	1,25 %																																																									
H (hedged) USD	1,25 %																																																									
HI (hedged) CHF	0,71 %																																																									
HI (hedged) GBP	0,71 %																																																									
HI (hedged) USD	0,71 %																																																									
HN (hedged) CHF	0,75 %																																																									
HR (hedged) CHF	0,50 %																																																									
I EUR	0,68 %																																																									
N EUR	0,72 %																																																									
R EUR	0,47 %																																																									
Catégorie de parts et Devise associée*	Derniers coûts récurrents (annuels)																																																									
A EUR	1,22 %																																																									
B EUR	1,22 %																																																									
C EUR	1,72 %																																																									
H (Hedged) CHF	1,25 %																																																									
H (hedged) USD	1,25 %																																																									
HI (hedged) CHF	0,71 %																																																									
HI (hedged) GBP	0,71 %																																																									
HI (hedged) USD	0,71 %																																																									
HN (hedged) CHF	0,75 %																																																									
HR (hedged) CHF	0,50 %																																																									
I EUR	0,68 %																																																									
N EUR	0,72 %																																																									
R EUR	0,47 %																																																									

Profil de l'investisseur type	Compte tenu de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement du Compartiment, le Compartiment uniquement convient aux investisseurs privés et institutionnels qui recherchent une croissance du capital à long terme et sont disposés à assumer les risques accrus liés aux investissements dans l'ensemble des classes d'actifs susmentionnées et qui sont prêts à supporter le risque de volatilité potentiellement élevé du portefeuille du Compartiment.	Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs privés et institutionnels ayant un horizon de placement à long terme qui souhaitent parvenir à une croissance du capital absolue régulière à long terme.
Indicateur synthétique de risque (SRI)	SRI : 4 L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le produit pour une durée de 6 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées à la performance future se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il se pourrait que notre capacité à vous payer en soit affectée.	SRI : 4 L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le produit pour une durée de 6 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées à la performance future se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il se pourrait que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Profil de risque	Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Mise en garde relative aux risques généraux » de la Partie générale et de prendre bonne note de son contenu avant d'investir dans le Compartiment. Nous vous renvoyons aux détails ci-dessous pour des informations sur les risques que les placements dans le Compartiment absorbé peuvent comporter : Les investissements en obligations et en actions sont soumis en tout temps à des fluctuations de prix. L'utilisation d'instruments dérivés aux fins d'investissement peut avoir un important effet de levier qui amplifie les gains mais peut aussi amplifier les pertes. Le négoce de devises est une activité très spéculative dont le résultat dépend fortement du savoir-faire du Gestionnaire d'investissement. Dans ce contexte, le Gestionnaire d'investissement prend des positions allant à l'encontre des prévisions du marché quant à l'évolution de diverses devises ; ces prévisions s'appuient elles-mêmes sur certaines règles économiques. Si le Gestionnaire d'investissement s'avère inexacte, le Compartiment subit une perte. Avant d'investir	Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Mise en garde relative aux risques généraux » de la Partie générale et de prendre bonne note de son contenu avant d'investir dans le Compartiment. Nous vous renvoyons aux détails ci-dessous pour des informations sur les risques que les placements dans le Compartiment absorbeur peuvent comporter : Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de la politique d'investissement. Il ne peut en particulier être garanti que l'investisseur recouvrera l'intégralité des actifs investis dans le Compartiment. Les investissements en obligations, en actions et en matières premières sont soumis en tout temps à des fluctuations de prix. Le fonds présente une volatilité accrue à cause de sa composition et de sa politique d'investissement, c.-à-d. que les cours des actions peuvent être soumis à d'importantes fluctuations à la hausse et à la baisse sur une courte période.

	dans le Compartiment, les investisseurs doivent être conscients que le négoce actif de devises peut entraîner des pertes considérables en cas d'évolution défavorable du marché des changes. Le négoce de volatilité une activité très spéculative dont le résultat dépend fortement de l'expertise du Gestionnaire d'investissement. Dans ce négoce, le Gestionnaire d'investissement renonce à parier sur la volatilité du marché et utilise des stratégies spéciales (p. ex. straddles ou strangles). En procédant ainsi, la prévision porte sur les mouvements du marché en tant que tels, et non sur son orientation. Dans le cas où la prévision du Gestionnaire d'investissement s'avère inexacte, le Compartiment subit une perte. Avant d'investir dans le Compartiment, les investisseurs doivent tenir compte du fait qu'en cas d'évolution défavorable, le négoce de volatilité peut entraîner des pertes considérables. L'investissement dans des actifs alternatifs peut être très spéculatif. Avant d'investir dans le Compartiment, les investisseurs doivent être bien conscients qu'il ne peut être exclu que le montant récupéré soit inférieur au celui investi à l'origine, voire que l'investissement subisse une perte totale. Les investissements du Compartiment peuvent être soumis à des Risques de durabilité. La prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des Risques de durabilité dans le cadre du processus de prise de décision se reflète dans sa Politique d'investissement et de conseil durables. Le Compartiment s'appuie sur des analyses ESG internes et/ou externes, et intègre des Risques de durabilité financièrement importants dans son processus de prise de décision. De plus amples informations sur la Politique d'investissement et de conseil durables et sur la manière dont cette politique est mise en œuvre au niveau du présent Compartiment sont disponibles sur https://www.vontobel.com/fr-ch/informations-legales/sfdr/. Les Risques de durabilité auxquels le Compartiment peut être exposé auront vraisemblablement de faibles répercussions sur la valeur des investissements du Compartiment à moyen et à long terme dans la mesure où l'approche ESG adoptée par le Compartiment permet d'atténuer de tels risques. Principales limites méthodologiques : La procédure d'évaluation de l'éligibilité d'un émetteur au regard d'une recherche ESG est	L'utilisation d'instruments dérivés aux fins d'investissement peut avoir un important effet de levier qui amplifie les gains mais peut aussi amplifier les pertes. Les investissements du Compartiment peuvent être soumis à des Risques de durabilité. La prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des Risques de durabilité dans le cadre du processus de prise de décision se reflète dans sa Politique d'investissement et de conseil durable. Le Compartiment a recours à des recherches ESG externes et internes et intègre les Risques de durabilité financièrement importants dans son processus de décision d'investissement. De plus amples informations sur la Politique d'investissement et de conseil durable et sur la manière dont cette politique est mise en œuvre au niveau du présent Compartiment sont disponibles sur https://www.vontobel.com/fr-ch/informations-legales/sfdr/. Les Risques de durabilité auxquels le Compartiment peut être exposé auront vraisemblablement de faibles répercussions sur la valeur des investissements du Compartiment à moyen et à long terme dans la mesure où l'approche ESG adoptée par le Compartiment permet d'atténuer de tels risques. Principales limites méthodologiques : La procédure d'évaluation de l'éligibilité d'un émetteur au regard d'une recherche ESG est tributaire d'informations et de données provenant de fournisseurs tiers et d'analyses internes ; or, ces informations peuvent être basées sur un certain nombre d'hypothèses qui les rendent incomplètes ou inexactes. Il existe donc un risque d'inexactitude de l'évaluation d'un titre ou d'un émetteur. Il existe également un risque que le Gestionnaire d'investissement n'applique pas correctement les critères pertinents de la recherche ESG ou que le Compartiment soit indirectement exposé à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères pertinents.
--	--	--

	tributaire d'informations et de données provenant de fournisseurs tiers et d'analyses internes ; or, ces informations peuvent être basées sur un certain nombre d'hypothèses qui les rendent incomplètes ou inexactes. Il existe donc un risque d'inexactitude de l'évaluation d'un titre ou d'un émetteur. Il existe également un risque que le Gestionnaire d'investissement n'applique pas correctement les critères pertinents de la recherche ESG ou que le Compartiment soit indirectement exposé à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères pertinents.	
Approche de la mesure du risque	Méthode de VaR absolue. Le levier moyen atteint au cours de l'année, calculé comme la somme des notionnels de tous les instruments dérivés, devrait évoluer aux environs de 400 % ou moins de l'actif net du Compartiment.	
Rééquilibrage du portefeuille et coûts	La Fusion aura lieu en transférant principalement des titres en nature du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant . Les positions du portefeuille du Compartiment absorbé qui ne correspondent pas à la politique d'investissement du Compartiment absorbant ou qui ne peuvent être transférées en nature au Compartiment absorbeur seront vendues par le Gestionnaire d'investissement avant la Date d'effet et le montant équivalent en espèces sera transféré au Compartiment absorbant. Ces actions entraîneront des coûts de transaction mineurs pour le Compartiment absorbé. Aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbant ne sera effectué en lien avec la Fusion.	
Single swing pricing (SSP)	Single Swing Pricing Factor max. : 1,00 %	

Pays de distribution	AT (Autriche) CH (Suisse) DE (Allemagne) ES (Espagne) FR (France) GB (Grande Bretagne) IT (Italie) LI (Liechtenstein) LU (Luxembourg) NL (Pays-Bas) NO (Norvège) SE (Suède) SG (Singapour) (investisseurs institutionnels uniquement)	AT (Autriche) CH (Suisse) DE (Allemagne) ES (Espagne) FI (Finlande) FR (France) GB (Grande Bretagne) IT (Italie) LI (Liechtenstein) LU (Luxembourg) NL (Pays-Bas) NO (Norvège) SE (Suède) SG (Singapour) (investisseurs institutionnels uniquement)
Exercice fiscal	1 ^{er} septembre au 31 août.	1 ^{er} avril au 31 mars.
Emission, rachat et conversion d'actions, règlement	Les demandes de souscription dûment reçues avant 14 h 45 heure de Luxembourg un Jour ouvré (Jour de souscription) seront réglées au prix d'émission calculé un Jour ouvré après le Jour de souscription. La disposition ci-dessus s'applique mutatis mutandis aux demandes de rachat et de conversion d'actions.	Le prix de souscription est calculé au Jour d'évaluation, à savoir deux Jours ouvrés après le Jour de souscription et est basé sur les prix de clôture du Jour ouvré suivant immédiatement le Jour de souscription. Le montant de la souscription doit être reçu par le Dépositaire le Jour ouvré suivant le Jour d'évaluation. Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux demandes de rachat et de conversion d'actions.
Jour d'évaluation	Evaluation quotidienne, normalement tous les jours ouvrés au Luxembourg.	
Recours à un indice de référence	Les Compartiments sont gérés activement et ne sont pas gérés par rapport à un indice de référence.	

3. ECHANGE DES PARTS

À la Date d'effet, les investisseurs du Compartiment absorbé recevront des parts de la catégorie de parts correspondante du Compartiment absorbant. Etant donné que la valeur nette d'inventaire par part du Compartiment absorbé est susceptible d'être différente de la valeur nette d'inventaire par part du Compartiment absorbant, il se peut que les investisseurs du Compartiment absorbé reçoivent un nombre de nouvelles parts du Compartiment absorbant différent du nombre de parts détenues dans le Compartiment absorbé. Toutefois, la valeur globale des participations transférées des investisseurs concernés sera la même.

1. La parité d'échange sera calculée selon la formule suivante :

$$X_n = (Y_n \times W_n) / Z_n$$

X_n = nombre de parts dans une Catégorie de parts donnée du Compartiment absorbant qui doit être allouée aux investisseurs du Compartiment absorbé.

Y_n = Valeur nette d'inventaire au 25 septembre 2025 par part d'une catégorie de parts donnée du Compartiment absorbé.

W_n = Nombre de parts émises pour la catégorie de parts concernée du Compartiment absorbé au 25 septembre 2025.

Z_n = Valeur nette d'inventaire par part de la catégorie de parts du Compartiment absorbant au 25

septembre 2025.

Le nombre et le prix des parts du Compartiment absorbant qui seront reçues par les investisseurs en échange de leurs parts dans le Compartiment absorbé peut donc varier, mais la valeur globale de l'investissement restera la même.

2. Numéros d'identification de valeurs mobilières (ISIN) :

Les numéros d'identification de valeurs mobilières des Catégories de parts du Compartiment absorbé seront remplacés par les numéros des Catégories de parts correspondantes du Compartiment absorbant, comme indiqué ci-dessous.

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
Monnaie de référence : EUR				Monnaie de référence : EUR			
Catégorie de parts	Monnaie	ISIN	Politique de distribution de la catégorie de parts	Catégorie de parts	Monnaie	ISIN	Politique de distribution de la catégorie de parts
A	EUR	LU1879231311	distribution	A	EUR	LU2033387833	distribution
B	EUR	LU1879231402	capitalisation	B	EUR	LU2033388054	capitalisation
C	EUR	LU1879231584	capitalisation	C	EUR	LU3111886662	capitalisation
H (hedged)*	CHF	LU2260684571	capitalisation	H (hedged)*	CHF	LU2033388211	capitalisation
H (hedged)*	USD	LU2260684902	capitalisation	H (hedged)*	USD	LU3111886589	capitalisation
HI (hedged)*	CHF	LU1879232046	capitalisation	HI (hedged)*	CHF	LU2033388302	capitalisation
HI (hedged)*	USD	LU2461813904	capitalisation	HI (hedged)*	USD	LU2033388641	capitalisation
HI (hedged)*	GBP	LU1879232129	capitalisation	HI (hedged)*	GBP	LU3111886746	capitalisation
HN (hedged)*	CHF	LU2461814118	capitalisation	HN (hedged)*	CHF	LU2265799820	capitalisation
HR (hedged)*	CHF	LU2054208439	capitalisation	HR (hedged)*	CHF	LU2243985145	capitalisation
I	EUR	LU1879231667	capitalisation	I	EUR	LU2033388138	capitalisation
N	EUR	LU1879231741	capitalisation	N	EUR	LU2033388484	capitalisation
R	EUR	LU1879231824	capitalisation	R	EUR	LU2033387759	capitalisation

**La monnaie de la Catégorie de parts est toujours couverte par rapport à la monnaie de référence du Compartiment. Cependant, l'étendue de la couverture peut légèrement fluctuer autour du niveau de la couverture complète.*

4. POSSIBILITE DE RACHAT GRATUIT DES PARTS DU COMPARTIMENT ABSORBE

Conformément à l'Article 73 (1) de la Loi de 2010, les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant qui ne veulent pas participer à la Fusion ont le droit de demander le rachat de leurs Parts sans coûts supplémentaires jusqu'au 18 septembre 2025, avant l'heure limite de 14 h 45 (heure de Luxembourg) pour les investisseurs du Compartiment absorbé et avant l'heure limite de 12 h 00 (heure de Luxembourg) pour les investisseurs du Compartiment absorbant.

Conformément aux dispositions du Chapitre 8 de la Loi de 2010, le rachat, la conversion, l'émission et l'échange de parts du Compartiment absorbé seront suspendus, c.-à-d. que les ordres de souscription, de conversion et

de rachat seront rejetés après le 18 septembre 2025, 14 h 45 (heure de Luxembourg). Les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé pourront soumettre à nouveau les ordres refusés après la Fusion, à savoir à partir de 12 h 00 (heure de Luxembourg) le 26 septembre 2025, date à laquelle le traitement des ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbant reprendra. Les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbant ne seront pas concernés par la suspension des ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbant.

5. CONDITIONS

Les investisseurs détenant des Parts du Compartiment absorbé qui ne demanderont pas le rachat de leurs Parts conformément à la section 4 recevront des parts dans la même monnaie que celle du Compartiment absorbant en échange de leurs Parts du Compartiment absorbé, comme décrit dans le tableau à la section 3.2.

La parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire à la Date d'effet des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbant. La parité d'échange sera déterminée selon les modalités définies à la section 3.1.

La Fusion prendra effet le 25 septembre 2025, conformément à la proposition de Fusion. La valeur nette d'inventaire au 25 septembre 2025 sera calculée le 26 septembre 2025 en vue de déterminer le rapport d'échange tel que décrit à la section 3.1.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

Tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront évalués à la Date d'effet comme précisé dans les Statuts consolidés et le Prospectus de vente du Fonds.

Les passifs du Compartiment absorbé incluent les frais impayés qui sont dus et les coûts intégrés dans les actifs nets du Compartiment absorbé.

6. COÛTS DE LA FUSION

Les frais juridiques et administratifs ainsi que les frais de conseil liés à la préparation et à l'exécution de la Fusion ne seront pas facturés au Compartiment absorbé. Ces coûts seront pris en charge par la Société de gestion. Les autres coûts, dont les coûts d'audit, seront pris en charge par le Compartiment absorbé.

7. CONSÉQUENCES FISCALES

La Fusion n'assujettira pas le Compartiment absorbé, le Compartiment absorbant ou le Fonds à la fiscalité du Luxembourg.

Les investisseurs peuvent toutefois être assujettis à l'impôt dans leur domicile fiscal ou dans d'autres juridictions où ils paient des impôts.

Nonobstant ce qui précède et étant donné que les régimes fiscaux diffèrent largement d'un pays à l'autre, il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs conseillers fiscaux quant aux conséquences fiscales de la Fusion dans leur cas particulier.

8. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS A LA FUSION

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis répondent à la même définition que celle qui en est donnée dans les Prospectus de Vente des Fonds.

Les versions en vigueur des Prospectus de Vente des Fonds, la confirmation du Dépositaire et les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à toutes les Catégories de parts concernées, ainsi que des informations complémentaires sur la Fusion, sont disponibles gratuitement au siège des Fonds. Le rapport de l'auditeur sera disponible gratuitement au siège des Fonds une fois achevé.

Nous conseillons vivement aux actionnaires du Compartiment absorbé de lire soigneusement le Document d'informations clés (KID) concernant la classe de parts dans laquelle ils investiront dans le Compartiment absorbant en participant à la Fusion. Les KID sont disponibles à l'adresse <https://am.vontobel.com/fr/vontobel-funds>

Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier, juridique et/ou fiscal s'ils ont des questions concernant la Fusion.

Meilleures salutations,

Pour les Conseils d'administration